

# Les frais du contrat de capitalisation HAUSSMANN CAPITALISATION\*

Montant minimal de versement initial : 250 000 €

## Frais annuels

### Frais de gestion du contrat

#### Frais des supports

#### 1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte

- 1,15% maximum

#### 2/ Gestion Sous Mandat Dédiée

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Le fonds Euro Trésorerie, fonds d'attente à l'investissement du compartiment Géré, ne supporte pas de frais

Supports unités de compte

- Compartiment Libre : 1,15% maximum
- Compartiment Géré : 2,65% maximum dont 1,5% maximum lié aux frais de mandat

### Frais de gestion des unités de compte

#### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,92%
---------------------------	-------

<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,77%
---	-------

Fonds obligations (moyenne)	1,22%
-----------------------------	-------

<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,47%
---	-------

Fonds immobilier**** (moyenne)	1,85%
--------------------------------	-------

<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,22%
---	-------

Fonds diversifiés (moyenne)	1,81%
-----------------------------	-------

<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,67%
---	-------

#### 2/ Gestion sous mandat dédiée

Ensemble des fonds (moyenne)	1,63%
------------------------------	-------

<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,39%
---	-------

### Autres frais annuels

*frais forfaitaires*

Non applicable

*frais proportionnels*

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	
<b>1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP</li> </ul>	
<b>2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Sous Mandat Dédiée</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>0,50% maximum pour chaque arbitrage entre les supports du « Compartiment Libre », ou du « Compartiment Libre » vers le « Compartiment Géré » ou du « Compartiment Géré » vers le « Compartiment Libre » de la GSM Dédiée. A ce taux s'ajoute 0,50% pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP.</li> <li>Gratuit pour un arbitrage au sein du « Compartiment Géré »</li> </ul>	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.